

**Compte Rendu  
Conseil Communautaire  
Séance du 14 Mai 2009**

**Étaient Présents**

<i>Bourgueil</i>	: Mrs GAILLARD, JUNGES et Mmes RIGUET, BOUDSOCQ
<i>Benais</i>	: Mmes RIOCREUX, FRAISSE
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs BARRE, LEFEVRE et Mme BERNARD
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET et Mr PINARD,
<i>Continvoir</i>	: Mme CAMUS et Mr RENIER
<i>Gizeux</i>	: Mrs BEAUPIED, PERROUX
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU, AMBRUGEAT
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BESNIER
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs CORNET, LOPPION

**Absents excusés**

<i>Bourgueil</i>	: Mr MIRAND
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs THIBAUT et CROUVIZIER
<i>Gizeux</i>	: Mr DE LAFFON
<i>St Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU et GOURDON

**Secrétaire de séance**

**Monsieur RENIER**

*Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour, afin que Madame CAMUS, appelée à d'autres obligations, puisse commenter la question n°6, et quitter ensuite la salle.*

*Le Conseil Communautaire valide cette proposition.*

### **VI – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Madame CAMUS, Vice Présidente en charge de l'Habitat, Aménagement de l'Espace, Cadre de Vie et Environnement, et Développement Durable rappelle à l'assemblée qu'au cours de la séance du 12 mars 2009, le Conseil Communautaire avait décidé de donner suite au projet d'OPAH, et un crédit de 40 000,00 €uros avait été inscrit au budget 2009.

Afin que cette opération puisse démarrer en septembre/octobre prochain, elle propose de lancer dès maintenant une consultation afin de pouvoir retenir le cabinet qui sera chargé du suivi et de l'animation de cette opération.

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé de Madame CAMUS,***

***VU l'intérêt de faire démarrer cette OPAH dans les meilleurs délais,***

***DECIDE, à l'unanimité, de lancer une consultation qui fera l'objet d'une insertion dans la Nouvelle République et sur le site Internet de la Communauté de Communes.***

Madame CAMUS tient à souligner le travail accompli par Monsieur DREAN.

### **I – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 26 MARS 2009 ET DU 9 AVRIL 2009**

***Ces documents sont adoptés à l'unanimité.***

### **II – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE BOURGUEIL**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que suivant délibération en date du 8 juin 2006, le Conseil Communautaire avait validé le contrat d'occupation des locaux mis à disposition de l'Office de Tourisme ; la durée avait été fixée à 3 ans, avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Afin que cette mise à disposition puisse continuer, il propose à l'assemblée de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans, avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**L'Assemblée,**

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

**EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition de renouvellement, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2009, et**

**AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant.**

### **III – ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la compétence Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est du ressort de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

A cet effet, il propose à l'assemblée d'engager les démarches préalables à la mise en place d'une ZAC répartie sur plusieurs secteurs du territoire de la commune de Bourgueil, à savoir :

- **1<sup>er</sup> secteur de zone d'activités**
  - Zone d'activités de la Petite Prairie
- **2<sup>ème</sup> secteur de zone d'activités**
  - Zone d'activités, appelée « magasin NETTO »
- **3<sup>ème</sup> secteur de zone d'activités**
  - Zone d'activités, située face à l'Abbaye

Le 1<sup>er</sup> secteur concerne principalement la Communauté de Communes, cela permettra notamment de revoir le fonctionnement de cette zone d'activités dans son ensemble.

Les deux autres secteurs sont liés directement à la commune de Bourgueil, qui souhaite également engager des réflexions sur des aménagements futurs.

Monsieur le Président commente, sur le plan joint en annexe, les 3 périmètres, soulignant que ces délimitations ne sont pas figées.

Il précise que l'assemblée, après le débat, sera invitée à se prononcer sur les 3 points suivants :

- Définir le périmètre d'étude,
- Instaurer un sursis à statuer,
- Définir les modalités de concertation préalables.

Monsieur BESNIER demande quels ont été les critères qui ont conduit à définir les périmètres proposés.

Monsieur JUNGES souligne qu'il s'agit d'une première approche ; c'est au cours des réunions de travail que le périmètre sera affiné.

Il rappelle que la commune de Bourgueil n'avait pas le choix pour lancer cette démarche, il fallait qu'elle « passe » par le biais de la Communauté de Communes qui a la compétence. Il justifie le choix de la commune :

- Pour le 2<sup>ème</sup> secteur (secteur du magasin Netto), par la possibilité de pouvoir y implanter la Maison de Retraite, rappelant que le bâtiment actuel, situé rue Victor Hugo à Bourgueil, affiche beaucoup de vétusté.
- Pour le 3<sup>ème</sup> secteur (face à l'Abbaye de Bourgueil), il souligne l'urgence de traiter ce secteur comme il se doit. Actuellement, il s'agit d'une friche, et le propriétaire du terrain n'a apparemment pas l'intention de prendre les mesures qui s'imposent.

Plus personne ne demandant à prendre la parole,

Monsieur GAILLARD propose ensuite à l'assemblée de se prononcer :

- Sur les périmètres proposés,
- Sur l'instauration d'un sursis à statuer,
- Sur la définition des modalités de concertation préalable, à savoir :
  - Organisation d'une réunion publique d'information des habitants,
  - Exposition du projet avant la création de la ZAC. Les dates et le lieu de ces étapes de concertation seront portés à la connaissance du public par voie d'affichage, et un registre sera mis à disposition du public.

***Le Conseil Communautaire,***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition, et***

***MANDATE le Président pour effectuer toutes les démarches et formalités se rapportant à cette affaire.***

Monsieur GAILLARD regrette que la démarche ZAC, pour le secteur « Zone d'Activités de Bourgueil », n'ait pas été engagée plus tôt, comme l'avait suggéré Monsieur JUNGES en 2005, en sa qualité de Conseiller Général.

#### **IV – BORNES POUR CAMPING CARS**

Madame FOUQUET, Vice Présidente en charge du Tourisme, rappelle que le Conseil Communautaire avait décidé de mettre en place trois bornes de camping-cars, réparties sur le territoire des communes de Gizeux, Restigné et Chouzé sur Loire, pour une dépense évaluée à 35 000,00 €uros HT.

A ce sujet, elle fait part d'une consultation lancée sur le site de la Communauté de Communes, laquelle a permis de recevoir trois propositions pour l'équipement de ces trois sites, une

quatrième société ayant fait savoir qu'elle ne pouvait pas donner suite à cette offre, ne disposant pas du produit demandé.

Elle précise que ces offres ont été examinées par le groupe de travail chargé du suivi de ce programme de travaux.

La proposition faite par la société Aire Services de Quimper (29) s'avère être la mieux disante pour la collectivité, elle propose donc de retenir cette offre.

Elle sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire,

***L'Assemblée,***

***Après avoir entendu l'exposé de Madame FOUQUET,***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition et retient l'offre présentée par la société AIRE SERVICES de Quimper, pour un montant de 33 642,00 €uros HT, avec l'option monnayeur à jetons qui s'élève à 1 764,00 €uros HT, soit un montant total de 35 406,00 €uros HT,***

***RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité,***

***AUTORISE le Président à signer le marché correspondant, passé selon la procédure adaptée.***

## **V - PROJET D'AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE CASERNE DE GENDARMERIE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement sur le principe de réaménager, en partie, les locaux de l'ancienne caserne de gendarmerie de Bourgueil, afin de pouvoir y installer les services administratifs de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

Il rappelle également que le coût total des travaux à réaliser avait été estimé à 435 000,00 €uros HT.

Afin que cette opération puisse démarrer dans les meilleurs délais, il propose de lancer une consultation auprès d'architectes, pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Il sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire,

***L'Assemblée,***

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition, et  
DECIDE de consulter des cabinets d'architecture :**

- **ABM de Tours,**
- **Peré Architecte de Tours,**
- **Frédéric TEMPS de St Avertin,**
- **Breust-Chabrier de Joué les Tours.**

**SOULIGNE** que cette consultation fera l'objet d'une parution sur le site Internet de la Communauté de Communes,

**PRECISE** que la procédure retenue est la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

## **VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **↳ Signature de contrats d'assurance**

Monsieur GAILLARD précise qu'il a signé deux contrats, dans le cadre des délégations qui lui ont été données par l'assemblée :

- Pour le camion, contrat avec AREAS,
- Pour la Citroën C3, contrat avec MMA.

### **↳ Association Vienne Appart – Versement d'une subvention**

Monsieur GAILLARD fait part des remerciements adressés par l'association.

### **↳ R.S.A.**

Madame JEANDROT fait le point suite aux réunions organisées dans le cadre de la mise en place du R.S.A.

Ce nouveau système, qui doit être effectif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, repose en grande partie sur les collectivités locales, qui doivent mettre en place tous les moyens permettant de satisfaire les demandes. Les CCAS vont être sollicités, mais il est clair qu'actuellement ils ne disposent pas des moyens humains nécessaires.

Madame JEANDROT tient à souligner son inquiétude. Un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet pour souligner les difficultés rencontrées sur le terrain.

Monsieur JUNGES souligne que les collectivités n'ont pas le choix, il faut assumer cette décision de l'Etat, sinon les demandeurs seront pénalisés.

### ↳Stade annexe du CES Ronsard

Monsieur GAILLARD souhaite que ce stade soit utilisé au maximum, notamment par les jeunes qui recherchent de tels espaces.

Pour éviter des dégradations, il propose de limiter l'accès aux personnes ; les engins motorisés ou vélo, par exemple, devront être stationnés devant l'entrée. Pour cela, il propose d'installer un système de barrière pouvant toutefois permettre l'accès aux personnes handicapées.

Monsieur JUNGES suggère de mettre à disposition un tel équipement qui n'est plus en service au camping municipal.

Le Conseil Communautaire valide le fait de pouvoir rendre plus accessible le stade ; un agent de la Communauté de Communes ira voir si l'équipement proposé par Monsieur le Maire de Bourgueil peut être adapté devant le portillon du stade.

## **Tour de table**

### **Madame RIOCREUX**

#### **- Maison de l'emploi**

Elle commente la dernière réunion du Conseil d'Administration. Pas de problème de financement en 2009 ; par contre, en 2010, les aides de l'Etat seront revues à la baisse.

### **Monsieur BARRE**

#### **- Concours éco trophée**

Il rappelle les règles de ce concours organisé par le PNR, souhaitant une candidature pour le Bourgueillois.

#### **- Festivités locales**

Il rappelle la fête des Quais à Chouzé sur Loire le 31 mai 2009.

### **Monsieur PINARD**

#### **- Bureau de poste**

Il souligne son inquiétude par rapport au maintien des bureaux de poste dans les petites communes. La commune de la Chapelle sur Loire apparaît très concernée par une fermeture.

Il lui a été précisé, par ailleurs, que les aides accordées pour le fonctionnement des agences postales, pourraient être majorées, si elles étaient sollicitées par le biais d'une Communauté de Communes.

A cet effet, il propose que la réflexion soit engagée au niveau du projet de Charte Politique.

### **Monsieur BEAUPIED**

**- Festivités locales**

Il rappelle la foire de Gizeux le week end prochain.

**- Exposition Mille et une couleur**

Il remercie l'Office de Tourisme du Pays de Bourgueil, pour avoir organisé la remise des prix à Gizeux.

**Monsieur MUREAU**

**- Véhicule CITROËN C3**

Il demande si le logo de la Communauté de Communes a été posé sur le véhicule.

**Monsieur CORNET**

**- Journée « VTT » du 31 mai 2009**

Il rappelle cette journée qui devrait réunir un grand nombre de participants.



**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.**

**Fait à Bourgueil, le 3 juin 2009.**

*Le Président,*

**Jacques GAILLARD**

## **ANNEXE**

### **IV – BORNES POUR CAMPING CARS**

Lors de l'exposé, l'option « monnayeur » n'a pas été prise en compte dans le montant annoncé, alors que cette option est indispensable pour le fonctionnement des bornes.

Merci de prendre en compte cette modification.

*Le Président,*

**Jacques GAILLARD**